

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01007
Numéro SIREN : 814 400 636
Nom ou dénomination : 1CG HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2022 sous le numéro de dépôt 2985

CONSEIL - AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE

axylis
Le plaisir
d'entreprendre

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le 16 MAI 2022

Sous le n° 2985



E. MONESTIER

Dossier financier

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

SASU 1 CG HABITAT

8 RUE DE ROME

34350 vendres

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

[Signature]
Certifiée
conforme

www.axylis.fr

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021			Exercice N-1 31/12/2020		Ecart N/N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)	10 000		10 000		10 000		
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	266	266					
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	101 861	51 962	49 898	14 358	35 541	247.54	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	50		50	50			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	870		870	870			
Total II	103 047	52 229	50 819	15 278	35 541	232.63	
Stocks et en cours							
Matières premières, approvisionnements	1 272		1 272		1 272		
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	3 448		3 448	800	2 648	331.04	
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés	106 720		106 720	20 139	86 580	429.91	
Autres créances	25 867		25 867	14 520	11 346	78.14	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	184 763		184 763	105 543	79 220	75.06	
Charges constatées d'avance (3)				1 100	1 100	100.00	
Total III	322 069		322 069	142 102	179 966	126.65	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	435 116	52 229	382 887	157 380	225 507	143.29	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
		31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)		20 000		10 000	10 000	100.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale		1 000		1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves				26 876	26 876	100.00
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		146 111		53 082	93 029	175.25
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		167 111		90 958	76 153	83.72	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (d)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		47 681		16 016	31 665	197.71
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses		265		7 745	7 480	96.57
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		31 845		15 151	16 694	110.18
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		47 068		15 002	32 066	213.73
	Dettes fiscales et sociales		88 917		12 507	76 410	610.92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Regularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV		215 776		66 422	149 354	224.86
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			382 887		157 380	225 507	143.29

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

195 819 49 600

50

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 456
Dettes fiscales et sociales	18 915
Total	23 417

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

46

ICG HABITAT
Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social : ZAE Via Europa
8 rue de Rome
34350 VENDRES
814 400 636 RCS BEZIERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 146 111 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	146 111 €
- à la réserve légale :	1 000 €
qui sera ainsi dotée à hauteur de 10 % du montant du capital social	
- à titre de dividendes aux associés :	120 000 €
soit 600 € par action	
- le solde, soit :	25 111 €
au compte « autres réserves ».	

Le dividende serait mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

CS

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 72.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2018	24 155 €	24 155 €
31/12/2019	40 000 €	40 000 €
31/12/2020	79 958 €	79 958 €

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mars 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence
Monsieur Cyrille SAULNIER

